



COVID-19 Rapport commercial aux intervenants de l'industrie Le 8 avril 2020

MESSAGE CLÉ

À moins que des modifications ne soient annoncées aux procédures de dédouanement ou à l'admissibilité des marchandises, les importateurs ne devraient pas présumer qu'un changement a été apporté ou qu'une confirmation est nécessaire.

Questions clés

Nouvelles alternatives au traitement du papier par région

- L'ASFC fait des progrès en ce qui concerne l'utilisation accrue du courrier électronique et de la télécopie, au lieu de la présentation de documents commerciaux sur papier. La première vague de ports à offrir un service de courrier électronique seront Vancouver, Toronto, Windsor, Montréal et Halifax. D'autres bureaux seront bientôt mis en ligne. Les clients commerciaux sont invités à communiquer avec leur bureau local de l'ASFC afin de déterminer leur état de préparation et la meilleure méthode actuellement disponible. **Les clients doivent obtenir une confirmation du bureau local avant d'envoyer des documents par courrier électronique.** Pour plus de détails, veuillez consulter l'annexe A et noter les mises à jour **en rouge** et les images actualisées des timbres électroniques de l'ASFC.

Autres sources de renseignements

- Les mises à jour officielles de la COVID-19 sont disponibles sur le site web du [Gouvernement du Canada](#).

Contacts

Si vous avez des questions complémentaires, veuillez s'il vous plait les faire parvenir au CCACF à l'adresse suivante : BCCC-CCACF@CBSA-ASFC.GC.CA

Fred.Gaspar@cbsa-asfc.gc.ca

Directeur général du programme commercial
Bureau # 613-957-3511
Cellulaire # 343-542-9240

Doug.Band@cbsa-asfc.gc.ca

Directeur général des programmes
commerciaux et antidumping
Bureau # 613-954-7338
Cellulaire # 613-295-5992

Le Service d'information sur la frontière (SIF): Du Canada (Sans frais) - 1-800-461-9999
De l'extérieur du Canada (Frais interurbains applicables) - 1-204-983-3500

Annexe A – Nouvelles alternatives au traitement du papier par région

Liste des documents approuvés par l'administration centrale pour soumission électronique

<i>Peut être envoyé par courriel/fax</i>	<i>Exclus - Ne peut pas être envoyé par courriel/fax</i>
<p>Fret</p> <ul style="list-style-type: none"> • A8A(B) Document de contrôle du fret • Demandes de nouveaux manifestes • Demandes de dégroupement • Résumés A10 • A30 Avis de déroutement • BSF673 • A6/A6A <p>Mainlevée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Demandes de mainlevée sur papier MDM/SEA (avec une feuille d'exception EDI) • Types de B3 : tous, à part ceux pour lesquels le paiement est exigé avant la mainlevée. • Demandes de mainlevée réglementées, non exclues par ailleurs. • Heure d'arrivée prévue (HAP) / Valeur incluse (VI) • « Aero-paper » • A48 Corrections de MDM • K32 – Demandes de remboursement • K36A – Approvisionnements de navire 	<ul style="list-style-type: none"> • Demandes de mainlevée qui doivent être envoyées par EDI, conformément au Mémorandum D17-1-4 • Les envois réglementés nécessitant ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> ○ Certificats Kimberley ○ Permis CITES • Les B3 de type C pour lesquels le paiement est exigé avant la mainlevée • K32 - Demandes de remboursement

Points saillants :

- La législation existante continue de s'appliquer. Notez que le Règlement sur l'octroi de licences aux courtiers en douane exige que les documents relatifs à la mainlevée soient soumis uniquement par les courtiers ayant un bureau au port.
- Les politiques et les Mémorandums D existants (c'est-à-dire la série D3, D17-1-4) continuent de s'appliquer.
- Tous les documents sont toujours requis, en respectant l'ordre correct.
- Pour les demandes de mainlevée, une feuille d'exception EDI doit être fournie, conformément au Mémorandum D17-1-4.
- Au lieu d'enveloppes colorées, écrivez la couleur d'enveloppe spécifiée dans le Mémorandum D sur la première page, pour permettre le triage des demandes.
- Des informations et des procédures supplémentaires pourront être fournies par le port.
- Les demandes non conformes seront rejetées.

Points saillants pour le courriel :

- Des adresses de courriel distinctes seront fournies par le port pour les demandes de fret et de mainlevée.
- L'objet de la demande doit être : TYPE DE DEMANDE - NUMÉRO DE TRANSACTION, c'est-à-dire MDM - 12345-1900123459 ; A48 - 12345-1900123459 ; BSF673 - 014-28442347324 ;
- La demande sur papier doit être transmise au moyen d'un document PDF joint.
- Seules les pièces jointes au format PDF sont autorisées.

- Le nom du fichier PDF doit être NUMERO DE TRANSACTION.pdf, c'est-à-dire 12345-1900123459.pdf. Remarque: le type de demande n'est pas indiqué dans le nom du fichier, mais uniquement dans l'objet.

Points saillants pour télécopie :

- Il s'agit d'un processus provisoire uniquement, pour la durée de la pandémie.
- Deux copies sont requises pour les envois par télécopieur, une pour conservation par l'ASFC et une pour être estampillée et retournée au client.
- Indiquez le nom, le numéro de téléphone et l'adresse courriel de la personne-ressource.

Timbres électroniques de l'ASFC :

Certains bureaux de l'ASFC retournent par courriel aux clients des documents estampillés électroniquement. Comme les versions électroniques des timbres apparaissent différemment des timbres physiques, ils sont présentés ici à des fins de sensibilisation.



Ports actuels participant aux mainlevées par le biais de salles de comptoir électroniques :

Les clients doivent obtenir une confirmation du bureau local avant d'envoyer des documents par courrier électronique.

Code du bureau de douanes	Région/ emplacement	Fret / Mainlevée	Courriel
009	Halifax	Fret	CBSA.Manifest-009-Manifeste.ASFC@cbsa-asfc.gc.ca
009	Halifax	Mainlevée	CBSA.Commercial-009.ASFC@cbsa-asfc.gc.ca
395	Montreal	Fret	CBSA.Manifest-395-Manifeste.ASFC@cbsa-asfc.gc.ca
395	Montreal	Mainlevée	CBSA.Commercial-395.ASFC@cbsa-asfc.gc.ca
453	Windsor	Mainlevée	CBSA.Commercial-453.ASFC@cbsa-asfc.gc.ca
495	Toronto	Fret	CBSA.Manifest-495-Manifeste.ASFC@cbsa-asfc.gc.ca
497	Toronto	Fret	CBSA.Manifest-497-Manifeste.ASFC@cbsa-asfc.gc.ca
809	Vancouver	Mainlevée	CBSA.Commercial-809.ASFC@cbsa-asfc.gc.ca